

AR Prefecture017-200041614-20230131-2023_01_10-DE
Reçu le 13/02/2023Ma Communauté
de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 janvier 2023
DELIBERATION n°2023_01_10**ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUNIS SUD AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE EAU 17**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	28	31	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Laurent ROUFFET) - Christian BRUNIER – Raymond DESILLE - Gilles GAY - Micheline BERNARD (a reçu pouvoir de Christelle GRASSO) - – Pascal TARDY - Christophe RAULT – Barbara GAUTIER – Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) - Pascale GRIS – Anne Sophie DESCAMPS – Joël LALOYAUX - Marie-France MORANT - François PELLETIER – Baptiste PAIN - Florence VILLAIN - Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU - Jean-Michel SOUSSIN – Bruno CALMONT – Philippe BODET - Sylvie PLAIRE - Frédérique RAGOT - Danielle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
Présent/ Membres suppléant :			
Yannick BODAN Françoise DURRIEU			
Absents :			
Walter GARCIA, Olivier DENECHAUD, Eric BERNARDIN, Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Jean Yves ROUSSEAU, Jean-Pierre SECQ, Stéphane AUGÉ, Younes BIAR, Didier TOUVRON, Thierry BLASZEZYK Angélique PEINTRE, Nadia AUDEBERT, Pascale BERTEAU, Marline LLEU, Alisson CURTY			
Secrétaire de Séance : Christophe RAULT			Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Convocation envoyée le : 25 janvier 2023			Télétransmission en préfecture le :
Affichage de la convocation le : 25 janvier 2023			n°: 017-200041614-20230131-2023_01_10-DE Date de publication sur le site Internet : 14 FEV. 2023

AR Prefecture

017-200041614-20230131-2023_01_10-DE
Reçu le 13/02/2023

ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE EAU 17

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L2121-21 stipulant que l'élection des délégués des EPCI a lieu au scrutin secret uninominal,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L5711-1 indiquant que s'agissant des EPCI, le choix de l'organe délibérant pour les délégués à désigner au sein d'un syndicat mixte fermé, peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre,

Vu les arrêtés préfectoraux du 31 octobre 2019 portant l'un sur le changement de dénomination du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime et l'autre sur la modification des statuts du Syndicat Eau 17,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2019 modifiant et complétant l'arrêté du 31 octobre 2019 portant modification des statuts du syndicat Eau 17 et arrêtant le fonctionnement de ce syndicat mixte fermé,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud publiés par arrêté préfectoral le 27 décembre 2019, et notamment sa compétence obligatoire « Eau »,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 17 janvier 2023,

Considérant que la Communauté de Communes Aunis Sud est membre du syndicat mixte EAU17, et à ce titre doit désigner ses délégués titulaires et suppléants pour siéger au comité syndical de ce Syndicat Mixte,

Considérant la délibération n°2020-07-34a du 28 juillet 2020 portant désignation de représentants de la Communauté de Communes Aunis Sud au syndicat Mixte EAU 17,

Considérant que Monsieur Eric FENIOU siégeait au comité syndical de EAU 17 en qualité de délégué suppléant,

Considérant la démission de Monsieur FENIOU du conseil municipal de la commune de Le Thou,

Madame Micheline BERNARD, vice-Présidente en charge de l'Environnement au sein de la Communauté de Communes rappelle la liste des conseillers communautaires et municipaux élus, élus au syndicat mixte EAU 17 ::

Titulaires

Monsieur Raymond **DESILLE**
Monsieur Cédric **GABET**
Monsieur Thierry **PILLAUD**
Monsieur Jean-Yves **ROUSSEAU**
Monsieur Jean-Michel **JOURDAIN**
Monsieur Joël **LALOY AUX**

Suppléants

Monsieur Alain **BENETEAU**
Monsieur Serge **MOUEIX**
Monsieur Pascal **CHAUVEAU**
Monsieur Sylvain **BAS**
Monsieur Eric **FENIOU**
Madame Cécile **MAIRAND**

Madame Micheline BERNARD, fait part de la démission de Monsieur Eric FENIOU et de la nécessité de désigner au syndicat mixte EAU 17, un nouveau représentant de la CdC en qualité de délégué suppléant.

AR Prefecture

017-200041614-20230131-2023_01_10-DE
Reçu le 13/02/2023

Monsieur le Président demande à l'Assemblée quels sont les candidats à ce poste de délégué suppléant.

Après appel à candidatures,

Monsieur Didier QUINCONNEAU, conseiller municipal de la Commune de Le Thou se porte candidat pour le poste de délégué suppléant au syndicat mixte EAU 17.

Monsieur Jean GORIOUX, Président rappelle que conformément à l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection des délégués par l'organe délibérant de l'EPCI au sein d'un syndicat mixte, à lieu au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Toutefois, une dérogation à ce principe issue de la loi 3DS permet par décision unanime de l'assemblée délibérante de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de ses délégués.

Aussi, sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L.5711-1 du CGCT, décide à l'unanimité de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets. Le mode de scrutin retenu sera donc un vote à main levée.

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

À l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Elit pour siéger au sein du comité syndical de EAU 17 :
 - o en qualité de délégué suppléant : Monsieur Didier QUINCONNEAU
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
le 3 février 2023

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Christophe RAULT

AR Prefecture

017-200041614-20230131-2023_01_10-DE
Reçu le 13/02/2023

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.